927 Verviétois confrontés à la propreté

Ce tableur ne reprend que les réponses affirmatives. Il est le résultat d'une enquête menée par un étudiant en stage à l'échevinat de l'Environnement de la Ville de Verviers.

Questions	0-25 ans	26-50 ans	51-87 ans	Commercants	Total (927 sondés)	Total rectifié
Vous sentez-vous bien à Verviers ?	69%	61%	73%	84%	72%	71%
Verviers serait plus propre, vous vous y sentiriez mieux ?	69%	84%	91%	86%	87%	79%
À vos yeux, Verviers est-elle moins propre que d'autres villes wallonnes ?	55%	47%	48%	55%	51%	52%
Savez-vous qu'il existe des sanctions administratives pour punir les actes d'incivilité ?	86%	95%	85%	93%	90%	89%
Pouvez-vous dire le montant minimum d'une amende pour abandon de déchets ?	60%	75%	67%	71%	68%	66%
La réponse est 50€, pourcentage des bonnes réponses	35%	45%	36%	64%	45%	43%
Trouvez-vous ces sanctions administratives légitimes ?	93%	94%	85%	86%	90%	91%
Savez-vous qu'il existe à Verviers un numéro vert propreté publique ?	25%	18%	36%	15%	24%	23%
Pensez-vous que ce numéro vert permettra de combattre les problèmes de propreté ?	40%	43%	45%	66%	49%	47%
Avez-vous eu connaissance du projet de distribution de cendriers de poche ?	14%	27%	33%	31%	26%	23%
Aimeriez-vous avoir des panneaux pour coller les chewing-gums dans le centre-ville ?	70%	68%	76%	91%	76%	75%
Avez-vous eu connaissance du projet d'un équipage de chevaux pour les poubelles ?	16%	11%	36%	24%	22%	20%

JERINDIVILITÉR BULÉNEDVENT LE BLIR:

EN IN

Les dépôts sauvages



es dépôts sauvages, c'est ce qui énerve le plus. «On a récemment instauré un numéro vert pour que les gens signalent les problèmes. Objectif: qu'on puisse intervenir pour évacuer les déchets. Et nous avons un agent constatateur depuis quelques mois. Si on identifie les responsables, on verbalise », explique l'échevin.

EN DEUX

Les mégots de cigarettes



P eu après les dépôts sauvages, on retrouve les mégots. «On a proposé des cendriers et nous allons poursuivre dans l'Horeca mais ce n'est pas une solution miracle. Il faut conscientiser et responsabiliser les fumeurs. C'est un délit passible d'une amende de 50 € que de jeter son mégot. », confie Maxime Degey. ■

ENTRUIS

Les déjections



Pour compléter le podium, nos amis canins... et leurs maîtres. «On a mis le mobilier urbain que l'on pouvait et on doit s'en remettre à la bonne volonté des propriétaires. Le problème est toujours le même, on doit tomber sur le flagrant délit. Après, on peut aussi cibler des zones sensibles.»

ET AUSSI.

Après les dépôts dandestins, les mégots de cigarettes et les déjections canines, on retrouve les crachats et les graffitis dans le top 5 des incivilités relatives à la propreté publique qui

énervent le plus les citoyens.

Ensuite, les sondés placent les jets de canettes vides (10 % des 51-87 ans ont souligné cette incivilité), les chewinggums, les poubelles publiques qui débordent, l'état des berges de la Vesdre et. enfin. l'urine.

et, entin, Turine.

«Certaines personnes ne savent pas qu'elles commettent des délits en réalisant ce type d'action. On peut mener des politiques de sensibilisation mais, à la fin, on en revient toujours à la répression. Malheureusement, sans flagrant délit, pas de répression », commente le Monsieur Propre de Verviers.